

Séance du 14 mai 2018 à 19 heures
Commune de CALAMANE –Salle des fêtes

*Aujourd'hui, le quatorze mai deux mille dix-huit, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la
Commune de CALAMANE – Salle des fêtes*

Etaient présents : 53 titulaires dont 3 possédant une procuration
7 suppléants

• TITULAIRES : 53

ARCAMBAL
BELLEFONT-LA RAUZE
BOISSIERES
BOUZIES
CABRERETS
CAHORS

CAILLAC
CALAMANE
CATUS
CIEURAC
CRAYSSAC
DOUELLE
ESPERE
FONTANES
FRANCOULES
GIGOZAC
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAIN
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MAXOU
MECHMONT
MERCUES
NUZEJOULS
PRADINES

ST CIRQ LAPOPIE
ST DENIS CATUS
ST GERY - VERS
TRESPoux-RASSIELS

M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle,
Mme FOURNIER Martine, M. NOUAILLES Serge, M. ANNES Jean-Pierre,
M. PARNAUDEAU Willy,
M. RAFFY Gilles,
M. SEGOND Dominique,
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, M. MUNTE Serge, Mme LASFARGUES
Geneviève, M. SIMON Michel, Mme BOUIX Catherine (Arrivée à 19h45), M.
BOUILLAGUET Vincent (Arrivé à 19h45), Mme FAUBERT Françoise, Mme
LENEVEU Hélène, M. SAN JUAN Alain, Mme BOYER Noëlle, M. TESTA
Francesco, M. COLIN Henri, M. DELPECH Bernard, Mme LOOCK Martine,
Mme BONNET Catherine,
M. TILLOU José,
M. DUJOL Jean-Paul,
M. TAILLARDAS Claude,
M. PEYRUS Guy,
M. JOUCLAS Guy,
Mme LANES Bénédicte, M. TREIL Jean,
M. PETIT Jean,
Mme VALETTE Roselyne,
M. GUILLEMOT Jean-Luc,
M. MOLINIE Romuald,
M. JARRY Daniel,
Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre
M. MOUGEOT Jean-Paul, Mme VANBESIEN Joëlle,
Mme SIMON-PICQUET Agnès,
M. REIX Jean-Albert,
M. VIVIER Jean-Luc,
M. PRADDAUDE Jean-Paul,
M. DIZENGREMEL Ludovic,
Mme DESSERTAINE Brigitte,
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel, Mme
HILT Martine,
M. MIQUEL Gérard,
M. FIGEAC Philippe,
M. GILES Jérôme,
M. LAVAUR Pascal,

• SUPPLEANTS : 7

CAILLAC
CALAMANE
CIEURAC
FONTANES
FRANCOULES

M. MARTIN Caroline,
M. FAURE Jean-Pierre,
M. GARD Michel,
M. PLANAVERGNE Jean-François,
Mme LAVERGNE Lydie,

LHERM
ST MEDARD

Mme SALANIE Jacqueline,
M. CICUTO Daniel,

Etaient excusés ou absents :

22 titulaires

CAHORS

Mme LAGARDE Geneviève, M. SINDOU Géraud, Mme HAUDRY Sabine (procuration donnée à Mme FAUBERT), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. COUPY Daniel (procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE), M. MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte, M. DEBUISSON Guy,

CATUS

M. VAZ Victor,

CRAYSSAC

M. FOURNIER Christian,

ESPERE

Mme BOURDARIE Paulette (procuration donnée à M. PETIT),

LABASTIDE DU VERT

M. CANCEIL Philippe,

LABASTIDE MARNHAC

Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,

MERCUES

Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,

MONTGESTY

M. GALTHIE Jean-Noël,

PONTCIRQ

M. CHATAIN Thierry,

PRADINES

M. LIAUZUN Christian,

ST GERY-VERS

M. BORIES Olivier,

ST MEDARD

M. FERNANDEZ Pierre,

ST PIERRE LAFEUILLE

M. GILBERT Joël,

TOUR DE FAURE

M. PECHBERTY Jean-Jacques,

TRESPOUX-RASSIELS

M. DIOT Fabrice,

Etaient excusés ou absents :

15 suppléants

BOISSIERES

Mme GARRIGOU Isabelle,

BOUZIES

Mme MARMIESSE Yvette,

CABRERETS

M. PAULIN Peter,

GIGOUZAC

M. OUVRARD François,

LABASTIDE DU VERT

Mme SOLIVERES Hélène,

LES JUNIES

M. BARDINA Fabien,

MAXOU

M. CHASTAGNOL Gérard,

MECHMONT

M. PONS Stéphane,

MONTGESTY

M. LEFEBVRE Jean-Yves,

NUZEJOULS

M. BESSEDE Arnaud,

PONTCIRQ

M. SOULIER Yves,

ST CIRQ LAPOPIE

M. DECREMPS Frédéric,

ST DENIS CATUS

M. RAFFY Bernard,

ST PIERRE LAFEUILLE

M. BONNET Frédéric,

TOUR DE FAURE

M. EYROLLE Jean-Louis,

Secrétaire de séance :

M. MOLNIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Finances

Objet : Décision modificative 1 – Budget Principal Grand Cahors

A été adopté à l'unanimité



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 14 mai 2018
Rapporteur : Daniel JARRY

Rédacteur : Nadège DUBOR
Service : Finances

Objet : Décision modificative 1 – Budget Principal Grand Cahors

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 29 janvier 2018, le Conseil communautaire du Grand Cahors a acté la suppression du budget annexe des Ordures ménagères à compter du 31 mars 2018. Après avoir entendu le compte administratif 2018 pour le 1^{er} trimestre et considérant l'affectation des résultats, il convient de les réincorporer au budget principal. Afin de financer les projets et maintenir les équilibres, je vous propose d'ajuster les crédits ouverts lors du budget 2018 comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

DEPENSES			RECETTES		
Investissement	Nature	Montants	Investissement	Nature	Montants
OPE 76 / 2158	ACQUISITIONS TECHNIQUES OM	1 276,80 €			
OPE 76 / 2317	ACQUISITIONS TECHNIQUES OM	140 028,77 €	001	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT CA 2018 BA OM	475 484,64 €
OPE 77 / 2182	PARC VEHICULES OM	172 662,74 €			
OPE 223 / 2317	PROGRAMME VOIRIE	206 849,00 €	OPE 223 / 1341	DETR. RUES SECTEUR SAUV 2018	156 938,00 €
OPE 35 / 204	PARTICIPATION SYNDICAT LOT NUMERIQUE	12 985,00 €	OPE 223 / 1323	DEPARTEMENT ESPACES PUBLICS RUE V HUGO	49 911,00 €
OPE 35/2183	MATERIEL TELETRAVAIL	5 100,00 €			
OPE 241/2051	PROJET DIGITAL	5 100,00 €			
020	DEPENSES IMPREVUES	148 531,33 €			
	Opération réelle	682 333,64 €		Opération réelle	682 333,64 €
	TOTAL INVESTISSEMENT	682 333,64 €		TOTAL INVESTISSEMENT	682 333,64 €
Fonctionnement	Nature	Montants	Fonctionnement	Nature	Montants
64111/812000	REMUNERATION PRINCIPALE OM	315 567,67 €	002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CA 2018 BA OM	1 826 460,67 €
611/812000	CONTRAT PRESTATIONS DE SERVICE OM	643 535,00 €			
65548/812000	CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES OM	300 000,00 €			
673/812000	TITRES ANNUELS OM	10 000,00 €			
678/812000	AUTRES CHARGES OM	100 000,00 €			
022/010000	DEPENSES IMPREVUES	450 000,00 €			
65548/230001	AUTRES CONTRIBUTION SUBV SMOUCU COMPLEMENT	893,00 €			
6558/020302	CONTRIBUTION SYNDICAT LOT NUMERIQUE	5 665,00 €			
6718/830300	PARTICIPATION ASSO "URGENCE LIGNE POLT"	800,00 €			
		1 826 460,67 €			1 826 460,67 €
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 826 460,67 €		TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 826 460,67 €

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'adopter la décision modificative n° 1 du budget principal du Grand Cahors pour l'exercice 2018 dans les conditions indiquées dans le tableau ci-dessus ;
- b- D'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout acte consécutif à cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

